

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	29
Représentés	12
Absentes	2

Votes

Pour

Contre

Abstention

N.P.P.V

Conseil Municipal

Séance du Vendredi 7 mars 2025

Le vendredi 7 mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le vendredi 28 février 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

PREND ACTE

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

de la publication le

Étaient présente.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, GAULIER Danièle, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, POUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie

Étaient représenté.e.s :

Ali ID ELOUALI donne mandat à Bénédicte HACHE
Lucie LANTERNIER donne mandat à Vasco COELHO
Walid SAYADI donne mandat à Karim GARROUT
Moustapha THIAM donne mandat à Malika BENKAHLA
Jocelyne DIMNET donne mandat à Sushma OSTERMEYER
Stéphane BANCE donne mandat à Kristian BOLLE
Hafida FADLI donne mandat à Sabrina FONTAINE
Alain OMRANE donne mandat à Yacin CHALBI
Mathilde BEZACE donne mandat à El Arbi CHIRRANE
Damien DESROCHES donne mandat à Julien BOURVEN
Laura FOURNIER donne mandat à Danièle GAULIER
BALIAS Thierry donne mandat à Terence ESSONE-MENGUE

Étaient absent.e.s :

Sabrina DOS REIS
Hamida BOUGUEROUA

Secrétaire de séance :

Hancès SASU

O B J E T

**Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région
Parisienne 2023 (SIFUREP)**

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250312-25-012-DE
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025

Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne 2023 (SIFUREP)

Monsieur le Maire rappelle qu'en tant que collectivité adhérente au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), la commune de Choisy-le-Roi doit chaque année, comme l'exige le Code Général des Collectivités Territoriales, présenter le rapport d'activité du SIFUREP de l'année précédente à l'assemblée délibérante.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-39,

Vu la délibération n°2024-06-02 du 11 juin 2024 approuvant le compte administratif du SIFUREP pour l'année 2023,

Vu la circulaire n°2024-09 du 2 juillet 2024 relative à la communication du compte administratif pour l'année 2023,

Vu la circulaire 2024-14 du SIFUREP transmettant le rapport d'activité 2023,

Vu le rapport d'activité du SIFUREP pour l'année 2023,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique,

Après avoir entendu le rapport du délégué de la commune au SIFUREP,

DÉLIBÈRE

Article 1 - Prend acte de la communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2023.

Article 2 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, le 7 mars 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250312-25-012-DE
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025